

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 AVRIL 2018**

Date de convocation : 4 avril 2018

Date d'affichage : 4 avril 2018

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DARMON Monique, Mme CABOUX Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mr VERMILLON Gilles, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr DE ALMEIDA José, Mme BOUGERET Florence, Mr CAHAREL Brice, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr PRADEL Angelin, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard, Mme MARTIN NIZIOL Caroline

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques à Mr GAUDART Franck

Absent : Mr THOMASSET Ghislain

**Nombre de votants : 22**

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Mr Brice CAHAREL

L'an deux mille dix-huit, le 09 avril à 20h45, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 12 février, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 22 voix POUR à l'unanimité.**

Présentation des comptes arrêtés en 2017 et budget primitif 2018.

**Délibération n°18-011** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le compte de gestion 2017 (budget communal M14)

**Délibération n°18-012** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal hors présence du Maire, par **21 voix POUR**, approuve le compte administratif 2017 (budget communal M14)

**Délibération n°18-013** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2017 à l'exercice 2018 (budget communal M14)

**Délibération n°18-014** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le vote des taux d'imposition pour l'année 2018 (budget communal M14)

**Délibération n°18-015** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **20 voix POUR, 2 contre (HENTGES-LEGRAS)** approuve le budget primitif 2018 (budget communal M14)

**Mr LEGRAS** : « Mesdames et Messieurs les élus, Ce soir, une nouvelle fois, les élus de Gometz Uni et Solidaire voteront contre ce budget et une fois de plus, nous tenterons de vous expliquer pourquoi.

*On nous demande de valider un budget qui semble présenter des comptes sains et ont fait l'objet d'une présentation technique aussi maîtrisée qu'à peu près incompréhensible et inutile...*

*Nous ne sommes pas des experts comptables ou des commissaires aux comptes. Ce sont ces instances-là qui sont faites pour valider les comptes d'un point de vue technique.*

*Notre rôle à nous, élus de la république, est de faire des choix d'un point de vue politique. Les finances d'une commune sont la traduction en € des choix et des décisions politiques qui doivent être défendues et assumées par l'équipe majoritaire et peuvent être combattus par l'opposition.*

*Nous savons tous qu'une immense partie du budget d'une commune est constitué de dépenses incontournables dont l'évolution d'une année sur l'autre est faible et prévisible.*

*L'intérêt d'un vrai débat consisterait donc à parler de la partie du budget pour laquelle les évolutions traduisent des décisions, des arbitrages ou des difficultés qui disent ce qu'aura été ou ce que sera la Politique de l'équipe municipale...*

*Mais l'équipe majoritaire prétend ne pas faire de politique au sens idéologique et prétend "gérer" la commune sur la seule base d'une soit disant compétence et rationalité théorique que nul ne pourrait leur contester.*

*On veut ainsi nous faire croire que les économies de fonctionnement réalisées le sont sans conséquence pour les services rendus... Mais les raisons réelles des choix faits ne sont jamais débattues. D'ailleurs, n'ont-elles pas été tranchées une fois pour toute lors des élections municipales de 2014 ? Les électeurs auraient donc tranchés une fois pour toute et ne mériteraient pas de connaître le pourquoi des décisions ! (Toute ressemblance avec un personnage récemment haut placé étant bien évidemment fortuite !!).*

*Pourquoi lancer des "grands travaux" qui pèsent (ou devraient peser) assez lourdement sur les finances municipales ? Quelle vision cela traduit-il de notre commune non pas à 1 an ni même à 5 ans mais à 10 ans, à 15 ans...*

*Comme les années passées, ces motivations et choix politiques sont masqués derrière un épais écran de fumée qui empêche tout véritable débat.*

*Absence de vision d'avenir et budget de gestionnaires frileux ou opération d'enfumage visant à masquer de réelles orientations politiques non assumées ? Peu importe, les conséquences sont les mêmes et c'est pour ces raisons que, comme les années passées, nous nous opposons à ce budget.»*

*Mme le Maire remercie Mr LEGRAS. La réponse sera la même que celle faite chaque année. Le budget est un outil de mise en place d'une politique. Les présentations budgétaires faites sont sans doute un peu techniques mais équivalentes à celles qui sont faites dans toutes les instances. Le vote du budget n'est pas un discours de politique générale.*

*La politique menée est rappelée lors des vœux, lors des délibérations prises et correspond aux grands objectifs du programme.*

**Délibération n°18-016** : Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, **2 contre (HENTGES-LEGRAS)** approuve le vote des subventions aux associations (budget communal M14)

**Délibération n°18-017** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le compte de gestion 2017 (budget eau et assainissement M49)

**Délibération n°18-018** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le compte administratif 2017 (budget eau et assainissement M49)

**Délibération n°18-019** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le budget primitif 2018 (budget eau et assainissement M49)

**Délibération n°18-020** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le vote de la demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'aménagement et l'équipement du groupe scolaire PABLO NERUDA

*Mme DARMON demande la durée de la subvention. Mme SELLEM rappelle que cette subvention est à présenter chaque année. Par contre, le dossier accepté peut s'étaler sur plusieurs années.*

Ouverture de séance à 21h34

Reprise de séance à 21h36

**Délibération n°18-021** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve l'autorisation de signature du marché de travaux de remplacement des canalisations EP- Route Neuve

**Délibération n°18-022** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire-Adjointe déléguée au cadre

de vie, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la prise de participation communale et la désignation d'un représentant au CA de la coopérative « Les Champs des Possibles »

**Mme MARTIN** demande où se situera cette plantation ? **Mme DARMON** précise que ce sera au niveau des champs situés rue Saint Nicolas et Saint Jean de Beuregard.

**Mr HENTGES** demande si des particuliers peuvent prendre des parts dans la coopérative. **Mme DARMON** précise que cela est possible. **Mme SELLEM** informe que les communes et les particuliers sont limités dans le nombre de parts à acheter afin de garantir une place prédominante aux agriculteurs.

**Délibération n°18-023** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire-Adjointe déléguée au cadre de vie, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la modification du règlement des cimetières.

**Délibération n°18-024** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le plan de formation des élus pour l'année 2018

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 21h50  
Parole est donnée au public.  
La séance est levée à 21h50.

A Gometz le Châtel, le 09 avril 2018.

Le Maire,

Lucie SELLEM



